



Envoyé en préfecture le 13/05/2024

Reçu en préfecture le 13/05/2024

Publié le

ID : 059-215902289-20240507-27\_24-DE

## Conseil Municipal

### DÉLIBÉRATION

-27-24-

Séance du 7 mai 2024

Le mardi 7 mai deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Michel PEDERENCINO, conformément à la convocation qui lui a été faite le 30 avril 2024, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : 15

**Présents :** Michel PEDERENCINO, Jean-Luc VANDENBEUCK, Vincent JEANMOUGIN, Priscilla LEGRAND, Henri DAZIN, Eric DESENCLOS, Christophe BLERVAQUE, Catherine PARENT, Audrey MELONI, Pauline CANVA, Cathy DELOFFRE, Emmanuel LASSON.

**Représentés :** Évelyne COYAUX (par Pauline COYAUX), Alain DRUELLE (par Emmanuel LASSON)

**Absente :** Murielle BERNARD

**Secrétaire :** Jean-Luc VANDENBEUCK

## Décision modificative n°1

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le manque de crédit au chapitre 67 nécessite la décision modificative suivante :

Dépenses de fonctionnement				
Imputation	Désignation	BP	DM	Nouveau budget
65888	Autres	1 659 763 €	-10 000 €	1 649 763 €
673	Titres annulés	0 €	10 000 €	10 000 €

Oui cet exposé

le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés

ACCEPTE

- La proposition de décision modificative n°1.

Ainsi délibéré,

Le Maire  
Miche



Publication le :

Transmission au représentant de l'État le :

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)